

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 25 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° 037 – 2023

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE – Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Nina ZACCAGNINO – Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN -- Marie-Noëlle PRUDENT.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Christelle PERROUD (Pouvoir à Françoise ROUX) – Christophe DESMARIS (Pouvoir à Mathilde VERNET) - Gaëlle DIMBERTON (Pouvoir à Bertrand BREVET) – Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Fabrice THOMASSON) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET)

Membre absent : Pierre-Yves RAVIER

Membres présents à la séance : 13

Membres excusés avec un pouvoir : 5

Membre absent : 1

Secrétaire de séance : Nina ZACCAGNINO

OBJET : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Aménagement de la voie verte « La Traverse » sur la rue Bresse Cocagne à Montrevel-en-Bresse.

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse réalise, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement de la voie verte « La Traverse ». Le linéaire compris entre les communes d'Attignat et de Saint-Trivier-de-Courtes est aménagé.

Seul un linéaire de 1,1 km restait à aménager rue Bresse Cocagne, sur les communes de Montrevel-en-Bresse et de Jayat.

Dans le cadre des travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, la Commune de Montrevel-en-Bresse souhaite accompagner l'aménagement de la voie verte d'aménagements paysagers complémentaires.

Afin d'assurer la cohérence des aménagements réalisés et la rationalisation des dépenses publiques, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et la Commune de Montrevel-en-Bresse souhaitent désigner un seul maître d'ouvrage, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, pour la réalisation de l'ensemble des travaux susmentionnés conformément à l'article L2422-12 du code de la commande publique.

Ces aménagements, situés au carrefour Hôpital - Bresse Cocagne seront réalisés pour un coût estimé à 6 830 € HT, tel qu'inscrit au BP. La convention restera en vigueur jusqu'à l'échéance de la garantie de parfait achèvement.

Il est demandé au Conseil municipal de valider la Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Aménagement de la voie verte « La Traverse » sur la rue Bresse Cocagne à Montrevel-en-Bresse entre Grand Bourg Agglomération et la commune de Montrevel-en-Bresse.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,

Je certifie que le présent acte est exécutoire conformément aux lois et règlements, après transmission et publication ou notification.



Jean-Yves BREVET